

Aux milices vaudoises et genevoises : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 24

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chaque soir, je la rencontrais et nous partions tous les deux pour une longue promenade dans la campagne embaumée.

O tendres épanchements, extatiques rêveries ! Heures trop tôt passées ! Heures douces au souvenir !

Un soir, je ne trouvais pas ma petite amie à notre habituel rendez-vous. Les jours suivants non plus. Dès lors, elle ne vint plus jamais. Et dans ma petite chambre, sur le derrière, je restai seul à maudire l'ingrate et à pleurer sa trahison.

Bien longtemps après, je causais avec un intime, quand le nom de l'infidèle fut prononcé par hasard. C'est alors que je sus ce qui s'était passé.

Un jour, ma petite amie était un peu en avance. Un jeune homme, habitant la même maison que moi, mais du côté de la rue, fit la connaissance de la jeune fille et l'emmena. Quand j'arrivai, il n'y avait plus personne : un intrus avait pris ma place et... dès lors, la garda.

« Tu ne le savais pas ? fit mon ami. Mais » cela s'est passé au vu de tout de tout le quartier ! Comment se peut-il que tu ne te sois jamais rencontré avec ton rival ? »

— Que veux-tu ; il vivait sur le devant, et moi... sur le derrière. BERT-NET.

Sur les murs. — Les grands murs, dans les villes, prennent tous les jours plus d'intérêt, avec le développement constant de l'affichage. Ce n'est pas à dire, certes, que toutes ces affiches attirent l'œil de façon plaisante. Il en est qui le repoussent, au contraire, par leur laideur ou leur sottise prétention, d'autres qui le laissent indifférent par leur désespérante banalité.

Il en est d'autres, en revanche, qui appellent l'œil et le retiennent agréablement, ainsi, par exemple, celle d'*Orphée*, de Jean Morax, celle de la *Fête cantonale de gymnastique de Payerne*, du peintre Frédéric Rouge, deux artistes connus, et d'autres encore. Mais si nous nous arrêtons à ces deux, c'est qu'on les peut voir en ce moment, où elles tiennent le record de l'actualité.

La seconde sort des ateliers de la maison de lithographie Dénéraz-Spengler, à Lausanne. On peut se la procurer au prix de fr. 2, sur papier de luxe et signée de l'auteur, en s'adressant au Comité de Presse, à Payerne, ou à Lausanne, à la librairie Payot et Cie.

LÈ Z'ŌZI SU LE LAO¹

LAI avâi dza grand teimps qu'on devésâve dinse per tsi no qu'on voliâve volâ pè Lozeno, su le Lâo, que l'è voliü assebin vère clli commerce. Lâi su dan zu, l'autra demêndze, avoué mon parapiodze, on parapiodze tot nâovo, et ma fenna que tot cein que l'avâi vu volâ tant qu'ora l'è dâi tavan, dâi coinceire et quauque z'ozî. On sè lâi è pas trovâ tot solet de per tsi no. Lâi ètant ti : lo Grand Louis, David à Tinbon, Janeau à Recoulon, Pierre à Madelon, etcètra ; vo dio que lâi avâi la maîti dâi dzein de Roliebot. Crâio qu'èin avâi assebin rîdo de pè Lozena, mâ l'è z'è pas ti cognu. La Marienne sè serrâve bin fet contre mè po pas sè pèdre ; avoué on mouf dinse, n'est pas bin defecilo. Fasâi asse tsau qu'âi mèsso. La Marienne l'a volü on coup âovri son parasèlâo, mâ dâi mau l'honnîto l'ant coumeincî à criâ : « Hé, là-bas, fermez voi votre parasoleil, » et l'a faliu atiütâ et sè laissî grehî.

Tot d'on coup, vaitcè qu'on ôdt onna granta brison, quemet sè lâi avâi on mécanique, avoué de la fougâre. Et lè dzein l'ant coumeincî à bramâ : « La réoplane ! la réoplane ! » et, à la vi, on a vu dzefâ via on affère que sè mef à montâ, à montâ ; on arâi djurâ que sè voliâve aguèhî su lè niôle.

L'ètai on engin quemet onna damuzalla — pas onna gaupa, mâ clliau damuzalle que verounevant per dessus lè z'ètang, on fi de serpeint se vo voliâi. — On lâi vayâi sè grante z'âle, son

grand tiu ein derrâi, et fasâi adî sa mîma brison et prevolâve bin pe hiaut que lè publiio. Que cein ètai biau. Clli que n'a pas vu cein n'a rein vu. Verîve ein riond tot à l'èinto dâi dzein, dâi coup montâve on boquenet, dècheindâ et pu... hardi ein riond, hardi ein riond, quemet on benosî que va chautâ su onna dzenelhie. T'i possibliio, tot parâi ! Qu'on pouaisse manigancî dâi affère dinse. Et noutron menistre que no desâi à n'on pridzo que lè z'air l'ètai lo royaume dau bon Dieu et faillâi lo lâi laissî. Se vayâi cein portant, derâi pas la mîma tsousa. D'ailleu, du lè niôle ein amont, lâi reste oncora on rîdo bet.

Ein avâi oncora dâi z'autro que volâvant ; ion de lau z'engin resseimbliâve à onna grocha dzenelhie, n'allâve pas pi tant hiaut mâ adî de son mîmo pas, quemet onna rattavolâre.

Quan lo premî l'è z'u redècheindu tant qu'avau, l'è bramâ bin fè : « Bravo ! » Adan, clli que vegnâi de volâ m'a de dinse :

— Voliâi-vo veni on coup avoué mè ?

— Sari tiurie de vère on iâdzo l'è z'affère d'on bocon hiaut, que lâi repondo.

— Quaise-tè, gros fou, que fâ ma fenna, que te vâo allâ lè d'amon. Quemet tè tindrâi to per dessus cllia réoplane, tè que te sâ pas pi tè teni bin adrâi su lè z'èsevu dau carouset.

— Bin su que lâi vu allâ.

— Que na, lâi va pas.

— Montâ-vo, mè fâ l'hommo, vu modâ po lè niôle.

— Se te vâo lâi alla, mè dit ma fenna, laisse-mè ton parapiodze nâovo, que, se te tsi, tot ne sâi pas faru...

Et su montâ. L'è èta tot èbahia de vère que n'è pas bin defecilo d'allâ dein clliau réoplane. On lâi è perdue bin. On djurerâi qu'on è su on breinno. Mâ cein que m'a lo mè amusâ l'è de vère du d'amon quinte mene fasant tote lè dzein que no guegnîvant du d'avau. Lè z'on regrînant lo nâ, lè z'autro, principalement lè fenne, âovrant lo mor et trézant la leinga ; ein a que clliousant on get, âo bin que lè z'âovrant tot grand ein serreint lè deint. On derâi on tropî de muton que renifliant.

Tot l'è bin z'u. Quand su z'u redècheindu, m'a faliu grand teimps pe retrouvâ mon parapiodze et ma fenna (on parapiodze tot nâovo). M'a faliu adan racontâ ma veriâ et lo menistre m'a de dinse :

— Faut pas que lè z'hommo d'ora sè bra-guèyant. N'è pas leu que l'ant volâ lè premî. Sède-vo cò l'è que l'a èta la premîre ratta-volâre de ti, permî lè z'hommo ?

— Na.

— Eh bin, l'è Elie, que la Biblia no dit que l'è montâ tant qu'au ciè dein on bèrot rodze quemet le fù.

MARC A LOUIS.

AUX MILICES VAUDOISES

ET GENEVOISES

II

LE BANQUET AU CASINO

LA remise du drapeau étant terminée, a été saluée par 22 coups de canon, après quoi la troupe, s'étant formée en cortège, au milieu d'une foule innombrable de citoyens, a accompagné la députation zuricoise au Casino, où un banquet d'environ 80 couverts avait été préparé.

La salle, disposée avec autant de goût que d'élégance, rappelait dans ses emblèmes les circonstances mémorables qui avaient présidé à cette réunion. Le drapeau offert par Zurich dominait les trophées.

Parmi les toasts qui ont été portés, on remarque les suivants :

Par M. De Miéville, président du Grand Conseil : *A la Confédération suisse*. Ce toast a été salué par 22 coups de canon.

Par M. Furrer, président de la députation zuricoise : *Aux milices vaudoises*. « Comme

organe, a-t-il dit, de plusieurs milliers de citoyens, pénétrés de reconnaissance et d'admiration pour les braves milices qui ont sauvé, de concert avec celles de Genève, l'honneur national. »

Par M. le lieutenant-colonel Dupont : *Aux milices zuricoises*. Ce toast, porté avec chaleur et avec les couleurs d'une imagination poétiquement animée par le patriotisme, a été accueilli avec transports par l'assemblée.

Par M. le capitaine Veillon : *Aux autorités des cantons de Vaud et de Genève*. « C'est le peuple, dit-il, qui a montré qu'il comprenait l'honneur national, et qui a inspiré les autorités des cantons de Vaud et de Genève ; c'est, en conséquence, aux gouvernements de ces deux cantons que ce toast est porté. »

Par M. De Miéville : *Au général Guiguer*. « C'est en l'honneur de ce brave général, qui a si dignement commandé les troupes des deux cantons qu'il adresse ce toast. Si l'orateur, ajoute-t-il, n'est pas toujours de la même opinion que l'honorable général, les patriotes sont tous d'accord avec lui, quand il s'agit de maintenir l'honneur et l'indépendance de la patrie. »

Par M. Ruttimann, à M. Monnard, « défenseur de l'honneur de la Suisse dans la Diète de 1838, et dont les paroles ont retenti dans tous les cantons et dans tous les cœurs vraiment suisses. »

Par M. Monnard, qui demande qu'on laisse de côté les hommes pour ne s'attacher qu'aux principes ; ce sont eux qui protègent et sauvent les républiques. Il porte donc un toast à *l'esprit national*, qui unit les Suisses par mille points de contact et surtout par ce qu'il y a de plus généreux dans les sentiments ; cet esprit veut l'anéantissement non de l'existence des cantons, mais de leur égoïsme.

M. Monnard n'a pas oublié, dans son toast, ces Suisses domiciliés dans des pays étrangers, mais toujours attachés à leur patrie, et dont les sentiments se sont manifestés à l'occasion des événements d'octobre par des témoignages si éclatants.

(On sait que les Suisses domiciliés à Londres ont envoyé à MM. Rigaud et Monnard deux magnifiques coupes en argent, avec une description qui rappelle le souvenir de leur vote. Ces coupes sont du plus admirable travail et du meilleur goût.)

Le canon, au dehors, la musique militaire à l'intérieur, ont accueilli chacun de ces toasts.

A 7 heures, un détachement de carabiniers s'est rendu au Casino pour y recevoir le drapeau d'honneur et le transférer au bureau de l'inspecteur-général des milices. Il est aujourd'hui suspendu au pérystille du Grand Conseil, exposé aux regards du public, en attendant qu'il soit transporté dans l'arsenal national, à Morges, où il restera déposé.

La cordialité, l'affection confédérale ont constamment animé un repas sans luxe, mais offert par l'amitié reconnaissante. MM. les députés de Zurich ont apprécié les sentiments des Vaudois, qui répondaient chaleureusement à leurs cœurs.

Au dessert, on a annoncé l'arrivée d'officiers de l'arrondissement de Morges, qui avaient passé leur revue le matin. Une trentaine d'officiers, conduits par le brave lieutenant-colonel Caillot, entrèrent en effet et furent accueillis avec enthousiasme. Leur présence a contribué à augmenter l'éclat amical de cette fête, qui s'est prolongée jusqu'à minuit.

De retour à leur hôtel, MM. les députés ont eu une nouvelle sérénade, composée uniquement de chants.

Le mercredi, la députation a déjeuné avec M. l'inspecteur des milices et quelques officiers supérieurs chez M. Monnard. De là, elle s'est rendue à Ouchy, accompagnée de ces messieurs, pour s'embarquer sur le bateau à vapeur et se rendre à Genève.

¹ Sur les Plaines-du-Loup.

A GENÈVE

L'arrivée de la députation de Zurich a eu lieu le 12. Une foule considérable s'est portée sur le quai, à l'heure du débarquement du bateau à vapeur. Quelques coups de canon ont salué l'approche des députés; une vingtaine de nos officiers réunis seuls, conformément au programme, les ont reçus; des cris de joie ont éclaté à la vue de drapeau offert par Zurich, et qui s'est déployé avec un juste orgueil, en touchant le sol genevois.

La remise du drapeau a eu lieu le 13, non au Polygone, mais dans la plaine de Plainpalais. Le Conseil d'Etat avait d'abord adopté le même cérémonial que celui observé par le canton de Vaud, qui vient de recevoir aussi un si honorable témoignage d'affection des Zuricois. L'étroite union qui existe entre les milices vaudoises et genevoises, et n'en fait pour ainsi dire qu'un seul corps, faisait désirer à nos magistrats de se conformer exactement au programme de Lausanne; mais quand ils ont vu arriver à la tête de la députation le président du Grand Conseil de Zurich, et surtout quand ils ont connu le désir de toute notre population de prendre part à cette fête, nos magistrats se sont empressés de changer leur programme. A l'instant même, ils ont fait convoquer toutes les troupes, et décidé que la cérémonie aurait lieu à Plainpalais. L'empressement de tous les Genevois à y assister, prouve que le Conseil d'Etat a bien compris le vœu de la population.

A onze heures, M. Achard, inspecteur général des milices, accompagné de M. le quartier-maître général de la république et d'officiers supérieurs fédéraux, s'est mis à la tête du corps d'officiers, et, précédé et suivi de détachements des corps d'élite, il s'est rendu de l'hôtel-de-ville à la Couronne pour chercher la députation zuricoise. De là, le cortège est allé, musique en tête, dans la plaine de Plainpalais, où se trouvaient réunies toutes les milices qui avaient pu être prévenues à temps.

Le carré formé, M. le colonel d'Orelli a présenté le drapeau, en prononçant un discours auquel l'inspecteur des milices a répondu en recevant, des mains de la députation, ce symbole d'affection et de fraternité.

Le cortège et les troupes sont rentrés en ville à midi et demi et sont venus déposer le drapeau dans l'arsenal, à une place d'honneur.

A 4 heures, les Syndics, plusieurs Conseillers d'Etat, plus de deux cents officiers, la députation zuricoise et les autorités militaires du canton, se sont réunis dans un grand banquet, aux Pâquis, à l'hôtel de la Navigation.

Toute la population s'était portée sur la route du cortège; tous les yeux suivaient le drapeau, un seul sentiment animait les cœurs.

MÉZIÈRES-BAIREUTH

ENCORE quelques jours et le Théâtre du Jorat va rouvrir ses portes, pour accueillir toute une élite intellectuelle et artistique, accourue de partout, de Paris même, afin d'applaudir l'*Orphée*, de Glück, donné comme il ne le fut jamais et nulle part.

Nous avons dit déjà les noms des personnes éminentes qui sont à la tête de l'entreprise ou qui lui ont donné l'appui précieuse de leur patronage. En cela, le public vaudra bien voir, espérons-le, le gage sûr d'une interprétation à tous égards impeccable.

Alternativement, Mlle Marie Charbonnel et Mme Bressler-Gianoli chanteront le rôle d'*Orphée*. Mlle Charbonnel, de l'Opéra-Comique, est l'un des plus beaux contraltos de notre époque.

La réputation de Mme Bressler-Gianoli a dépassé depuis longtemps les frontières de l'Europe. C'est une grande artiste.

Le rôle d'Eurydice est distribué en double à Miles Catherine Mastio et Jeanne Campredon, de l'Opéra, deux brillants soprani.

Enfin le rôle de l'Amour a été confié à Mlle Irma

Castel, soprano, que ses qualités, très remarquables, ont déjà mise en lumière en maintes représentations parisiennes.

La maîtresse de ballets est Mlle Jeanne Chasles (de l'Opéra et de l'Opéra-Comique).

M. Gabriel Grovlez, qui, en cas de nécessité, remplacerait au pupitre-chef M. Gustave Doret, est actuellement chef d'orchestre au Théâtre des Arts, à Paris. C'est un compositeur et pianiste du plus grand talent.

L'orchestre de cinquante musiciens est formé d'un choix d'instrumentistes genevois et lausannois; un groupe de musiciens, engagés spécialement en Allemagne, complétera la phalange.

Le premier violon-solo est M. Daniel Hermann, second chef de la Société Bach, à Paris.

* * *

A l'occasion de ces représentations sera éditée une série de cartes postales officielles qui auront pour sujet le théâtre, les magnifiques décors de Lucien Jusseaume, les directeurs et interprètes, des groupes d'exécutants, etc.

Le n° 1 de cette série vient de sortir de presse: c'est la réduction de la charmante affiche artistique de Jean Morax, si rapidement devenue populaire. Elle est tout à fait réussie et aura un vif succès.

* * *

Il y aura à Mézières, les jours de représentations, à proximité immédiate du Théâtre, un restaurant où l'on pourra, à des prix modérés, se faire servir des repas soignés et des consommations de choix. Ce restaurant sera dirigé par Mme Joss et famille, aux Croisettes.

TOUJOURS RIEN DE NOUVEAU

SOUS LE SOLEIL

Un de nos lecteurs veut bien nous adresser les lignes suivantes, qui sont un témoignage de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

* * *

LE procès entre les douanes suisses et des propriétaires savoyards, que vient de juger le Tribunal fédéral, au sujet de l'entrée en franchise, m'a donné idée de feuilleter un vieux bouquin que je possède. J'y ai trouvé les notes que voici,

Frelatage et transport des vins, 1650.

Celui qui trompait le vin du Chablais, soit en effaçant la marque du tonneau soit en faisant mettre dans un autre tonneau non marqué, était puni par la confiscation qu'il le fallait dudit vin, au profit du Seigneur du lieu.

* * *

Par le Mand. du 20 septembre 1656, les charretiers qui contreviennent à la loi et qui mêlent de l'eau parmi le vin, ou qui usent de quelque fraude d'ailleurs, doivent être envoyés aux sonnettes, et punis même en corps et vie, suivant l'exigence du cas.

* * *

LL. EE. ont réglé aux charretiers, tant pour la décale que pour le boire, un pot de mesure par lieue, et par char, outre un pot de plus pour les vins nouveaux dès la vendange jusqu'à la fin de novembre avec cette explication que s'il en manque moins on le lui paiera sur le même pié. Mand. du 31 oct. 1731 et du 20 oct. 1732.

Par cette ordonnance, à laquelle se réfère la loi, l'on peut entendre aujourd'hui, le Règlement du 8 septembre 1686, concernant la Compagnie des Batteliers d'Yverdon, et en faire l'application suivant les lieux. Les Batteliers ne doivent, sous quel prétexte que ce soit, soit attirer personne pour boire, ni prendre avec eux d'autres vases, que ceux destinés pour le vin du retour; sans la permission expresse du conducteur du vin, sous peine de 25 florins d'amende, art. 12 du dit Règlement.

Il devra être donné aux batteliers, par chaque grand bateau, soit charge entière, de 15 à 20 pots de vin, et par chaque petit bateau, soit demie charge, la moitié moins pour le vin du retour. Et en allant, tant pour la décale, que

pour leur boire, deux pots par char, soit pour Nidau soit pour Morat, bien entendu qu'ils ne pourront tirer ce vin, que de deux fustes seulement, ni des meilleures, ni des moindres, qui leur seront assignées par le conducteur, à peine les contrevenants d'être mis à l'amende ci-dessus; et arrivant qu'ils ne bussent plus, ils seront tenus d'en rendre compte, mais s'ils bûvaient moins, le propriétaire ne sera pas obligé de le leur payer. Art. 13. Voies le changement ci-après au secondo de la dernière remarque.

En cas de rasilage, les raseurs ne devront boire que sur les deux chars assignés par le char, art. 19.

Le vin devra être rempli sur le port, en présence du Préposé à cet effet, à qui l'on fera goûter le vin de remplissage, lequel vin ne devra être ni tarré ni insuffisant, art. 21.

Du reste il peut y avoir pour certains lacs et certaines rivières, des Règlements et des usages particuliers, auxquels on doit se conformer.

Il faut remarquer ici: 1° Que le boire des raseurs ne doit pas être mis sur le compte des batteliers qui ont la charge. 2° Que si les batteliers avaient moins bû que leur compte, on devra leur en faire droit, à l'instar du Mand. de 1732, cité dans la remarque sur la loi 34, F. 245, ce qui corrige l'article 13 du Règlement. 3° Et enfin, que quand on convient avec le battelier, pour rendre le vin plein à Morat, on lui donne ordinairement 3 pots par char, et pour Soleure 6 pots. L. E.

Les dictons de juin

Tonnerre de juin promet paille et foin.

Si le 10 juin est serein, qu'on s'assure d'avoir du grain.

Blé fleuri à la St-Barnabé (le 11), abondance et quantité.

Pluie de St-Cyr (16) fait le vin renchérir.

Beau temps à la St-Florentin (18), belle récolte pour certains.

St-Jean (25) doit une averse, sinon St-Pierre (29) la verse.

S'il pleut la veille de la St-Pierre, la vinée se réduit au tiers.

St-Antoine (13) sec et beau, remplit caves et tonneaux.

Pluie de juin fait belle avoine et maigre foin.

S'il fait beau à la St-Médard (8), du foin au ratelier, du blé au grenier, du vin à la cave, des fruits au fruitier et de la joie dans les cœurs.

* **Kursaal.** — Dès hier vendredi, au Kursaal, neuf lutteuses réputées, de nationalités différentes, combattent dans une série de matches pour le titre de champion de la lutte féminine.

Ces athlètes ont remporté à Zurich, à Bâle et à Berne un succès considérable. Ici de même.

A chaque spectacle, The Royal Biograph avec des vues inédites, et M. de Mey, baryton, qui chante durant le passage des films. — Demain, dimanche, matinée et soirée. — Pour 4 jours seulement.

* **Théâtre Lumen.** — Le programme, entièrement renouvelé, du Théâtre Lumen, porte un nombre extraordinaire de vues-vedettes: « Les traces dans la neige », les « Courses d'éléphants », « la fièvre récurrente » (série scientifique), et l'innéarrable « Bébé court après sa montre », sont autant de pièces à succès, présentées avec d'autres sujets amusants ou intéressants fort bien choisis.

Les habitués du Lumen apprécieront une fois de plus, l'agrément d'une soirée de délassement sain, dans une salle très confortable.

* **Casino de Montbenon.** — Depuis jeudi, l'excellente troupe du Casino de Montbenon nous donne une nouveauté pour Lausanne, *Le Lycée Poulardin*, comédie musicale en deux tableaux, de Joullot et Dédé. Intermède avec Mmes Odette Reydal, Nina Niarka, Darfleur, MM. Max Marcel, Reymond, Dalcourt et Vivian.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO